

COMMUNE DE CUCQ

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentée au cours de la séance de Conseil Municipal du 29 Mars 2024

Le compte administratif retranscrit l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités municipales au travers des recettes et dépenses engagées par l'ordonnateur. Il doit être le strict reflet du compte de gestion, document qui retrace la tenue des comptes par le comptable public.

Les éléments du compte administratif sont présentés au travers des deux sections du budget : fonctionnement et investissement en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (mouvements de nature comptable).

Parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité locale au cours d'une année, le compte administratif fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ce document budgétaire de résultat présente une traduction financière des orientations arbitrées par les élus.

Dès lors, le compte administratif de l'année 2023 fait ressortir les résultats, tels que présentés et résumés ci-après :

Compte Administratif principal 2023	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 751 905.10		1 772 132.38		3 524 037.48
Part affectée à l'Invest.		301 905.10				301 905.10
Opérations de l'exercice	6 552 232.05	6 885 665.63	1 713 680.11	1 156 032.07	8 265 912.16	8 041 697.70
Totaux (hors restes à réaliser)	6 552 232.05	8 335 665.63	1 713 680.11	2 928 164.45	8 265 912.16	11 263 830.08
Résultats de clôture (hors Restes à Réaliser)		1 783 433.58		1 214 484.34		2 997 917.92
Restes à réaliser			684 503.91		684 503.91	
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	6 552 232.05	8 335 665.63	2 398 184.02	2 928 164.45	8 950 416.07	11 263 830.08
Résultats de clôture (y compris Restes à Réaliser)		1 783 433.58		529 980.43		2 313 414.01

La section de fonctionnement dégage une **capacité de financement** de 1 783 433.58 €. (Pour mémoire 1 751 905.10 € en 2022)

Ce flux s'accroît ostensiblement alors que la section d'investissement ressort quant à elle avec un excédent de clôture de 529 980.43 € intégrant les restes à réaliser (pour mémoire 963 303.10 € en 2022).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 6 552 232.05 € pour une prévision au budget primitif de 7 568 260.00 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 6 249 910.88 € soit 1 195.24 € par habitant contre 1 128.47 € en 2022. Elles sont en légère hausse : + 5,59 % par rapport à 2022.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 88.15 % (88.02 % en 2022).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont donc été estimées au plus juste et ce, malgré la conjoncture et les aléas organisationnels et techniques notamment en termes d'entretiens de voiries.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 2 240 611.29 € soit 35.85 % des dépenses réelles de fonctionnement. (Hausse de 10.21 % par rapport à 2022).

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 3 487 170.24 € et donc en légère hausse par rapport à 2022 de 2.73 % (3 391 927.56 € en 2022). Ce chapitre 012 représente 55.80 % des dépenses réelles de fonctionnement (57.48 % en 2022 ; soit une baisse de 1,68 %).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 669.19 € (contre 648.68 € en 2022).

Les dépenses de personnel augmentent de manière mécanique tous les ans en raison du « Glissement Vieillesse Technicité », des avancements de grades et d'échelons des agents.

Des facteurs externes viennent également faire varier ces dépenses tels que les évolutions des charges sociales, les mouvements de personnel, l'absentéisme, la GIPA, Primes instituées par l'Etat (ex : Forfait mobilité), etc.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 416 620.20 € contre 360 214.12 € en 2022, soit une hausse de 13.54%. Ces dépenses concernent principalement les indemnités et charges des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations. (Baisse principalement due au versement direct par la commune de la subvention à la Crèche mais réduite quasiment de moitié et au retard de transmission de certaines factures).

Cette hausse s'explique par le classement au ville touristique, l'augmentation des versements en faveur des associations.

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 104 597.00 € contre 116 608.83 € en 2022 (diminution de 11.48 %).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 912.15 € contre 15 293.72 € en 2022. Ces dépenses concernent uniquement des remboursements de titres sur l'année antérieure.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2023 se sont élevées à 6 885 665.63 € (contre 7 281 31.68 € en 2022) hors reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (l'excédent 2022 repris en section de fonctionnement était de 1 450 000.00 contre 1 212 956.95 € contre en 2021) et ce, pour un budget prévisionnel de 6 123 260.00 €.

Globalement, nous avons donc perçu plus de recettes que prévu (Remboursements de salaires suite à l'absentéisme, Concessions, Redevances).

Les recettes réelles de fonctionnement qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, sont égales à 6 855 683.15 € (contre 7 219 188.87 € en 2022).

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces produits ont rapporté 277 165.99 et ont augmenté par rapport à ceux de l'année 2022 (205 948.87 €).

Difficilement évaluables, les redevances ont été plus importantes que prévues (concessions, droits de stationnement, Fréquentation des services de cantine/garderie, CLSH)

Fiscalité Locale : les impôts et taxes et Fiscalité reversée (Chapitre 73)

Ils représentent 4 898 189.23 € soit 71.14 % des recettes réelles de fonctionnement contre 4 768 905.18 € en 2022. Ces produits demeurent fiables et dynamiques, et enregistrent une hausse de 129 284.05 €.

Ce chapitre regroupe entre autres :

- La fiscalité directe,
- La fiscalité indirecte (taxe de séjour, sur l'électricité, les droits de mutation).
- Le reversement de fiscalité de la CA2BM (349 390.89 € en 2023)

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 1 500 640.48 € en très légère hausse par rapport à 2022 (1 435 357.00 €).

Il se compose principalement de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) pour 882 660.00 € (contre 879 311.00 € en 2022 soit - 0,38 %) ; de la Dotation de solidarité Rurale pour 540 256.00 € (contre 498 397 € en 2022 soit + 7.75 % et des allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation soit 9 219 € (contre 8 688.00 € en 2022 soit + 5.76 %).

Il reprend également le FCTVA (pour la part des dépenses de fonctionnement de 2021) pour 63 865.48 €

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils concernent les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 75 013.29 € (contre 92 465.81 € en 2022). Elles sont le reflet essentiellement des encaissements de loyers et de remboursements de sinistres

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2023, ils se sont élevés à 133.32 € contre 620 435.27 € en 2022 (dont une vente de terrain de 562 000€). Ils correspondent à des annulations de mandats antérieurs à 2023.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A Les dépenses d'investissement

Environ 2.928 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif (contre 1.490 en 2022).

Les dépenses réelles (hors écritures d'ordre) s'élèvent à 1 683 697.63 € contre 1 083 799.89 € en 2022.

Rappel des principales dépenses d'équipement en 2023 :

*** Travaux :**

- Réalisation d'un Clubhouse au Complexe sportif
- Edicule sanitaire sur la digue
- Eclairage du terrain de football
- Eclairage Place de l'Etoile
- Mise en lumière Monument aux Morts
- Vidéo Protection
- 7 Cabines de plage
- Dernière sculpture
- Platelages
- Aire d'échauffement sur la digue
- Plateforme pour le City stade et terrain de basket
- Aire de jeux (Place Pentier)
- Espace Multisport de chez AGORESPACE sur la Digue

*** Achats de Matériels et véhicules pour les Services Techniques et Espaces Verts :**

- Bâches de serre
- Véhicules Berlingo et Master (suite Vols)
- Kit de mobilier urbain FERRADIX
- 2 débroussailleuses
- 1 tondeuse
- 2 tronçonneuses

- 1 ripa green
- Bâches pour les festivités
- 1 tondeuse-tracteur
- Stand pliant
- 3 Abris-containers
- 1 souffleur à dos
- 1 débroussailleuse
- 1 scie à onglet

* **Achats de Matériel informatique** :

- Ordinateur portable pour le service de Police Municipale
- Tablette Ipad
- Ordinateur pour les régies

* **Achat de Mobilier** :

- Tables et fauteuils pour la Salle de réunion en Mairie
- 20 tables et 1 chariots pour la Salle des Coquelicots

* **Autres achats** :

- Modules pou Aire de fitness (Square de la liberté)
- Brumisateur
- « Lilo Plage » sur la digue
- Illuminations de Noël
- Autolaveuse pour la Mairie
- Vélo et rameur pour la Maison du Temps Libre
- 2 séparateurs d'hydrocarbures en bord de mer
- 1 autolaveuse
- 1 armoire frigorifique (Garderie du mercredi)
- 2 micro-ondes (Garderie du Mercredi)
- 12 transats

A notre, que des restes à réaliser seront repris sur le Budget 2024 pour un montant de :

- **En dépenses** : 684 503.91 € sont basculés en 2024 (contre 808 828.48 € sur 2023) et correspondent à des travaux démarrés mais non terminés fin 2023 ainsi qu'à des commandes pour lesquelles les factures n'ont pas été transmises dans les temps.

Il s'agit notamment pour l'essentiel :

- Des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour le dossier Vidéo Surveillance et le projet d'extension de la Bibliothèque (26 360 €)
- De plusieurs extensions « privées » au réseau (126 867.61 €)
- Raccordements aux réseaux demandés par la commune (413 816.07 €) (Bars de plage, Vidéo protection, DAB, boulo-drome, Sunny Beach, Eglise)
- Solde de l'Equipement multisports AGORESPACE (11 871.60 €)
- Matériel pour les Espaces verts (2235 €)
- Cage de stockage pour la salle de sports (2 235 €)
- DAB (15 013 €)
- 30 bancs, 30 corbeilles et 30 pots (41 151 €)
- Jeux (Place des têtus) (3 928 €)
- Poste Starming pour le service des Espaces verts (706 €)

- **En recettes** : Aucune.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'élevait à 3 217 613.18 € contre 3 564 591.55 € au 1^{er} janvier 2022.
La commune n'a pas emprunté en 2023.
L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 2 862 747.81 € contre 3 217 613.18 € au 31 décembre 2022.
(soit - 12,40 %).

B Les recettes d'investissement

En 2023, les recettes réelles de la commune ont représenté 1 156 032.07 € contre 1 083 674.08 € en 2022.
L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 301 905.10 €.

Les Dotations et fonds divers (Chapitre 10)

La commune a perçu 671 480.01 € (contre 719 828.81 € en 2022) dont :

- Le F.C.T.V.A. à hauteur de 113 762.10 € contre 76 888.25 € en 2022,
- La taxe d'aménagement pour 255 812.81 € contre 219 710.79 € en 2022,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 301 905.10 € contre 423 228.81 € en 2022.

Les Subventions d'investissement (Chapitre 13)

La commune a encaissé 157 845.89 € en 2022 (contre 88 039.80 € en 2022) correspondant à des subventions versées par :

- Le Département (40 000 € pour le Skate-park),
- l'A.N.S. (67 195.89 € pour le Skate-park),
- la ligue de Football du Pas de Calais (10 800.00 € pour la rénovation de l'éclairage)
- La Région (21 650.00 € pour la rénovation de l'éclairage)
- La FUB Services (18 200.00 € pour le Lilo-Plage)

Les Emprunts et autres (Chapitre 16)

Les dépôts et cautionnement se sont élevés à 24385.00 € (cautions cabines de plage et jardins familiaux) contre 21150.00€ en 2022 soit une hausse de 15.30 % par rapport à 2022.

